

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Compte Rendu du Conseil Municipal

LE LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 A 20 H 00

L'an deux mille dix-sept, le Lundi treize Novembre à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis Scène Watteau sur convocation qui leur a été adressée le 7 Novembre 2017 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jacques JP. MARTIN, Maire

Jean-Paul DAVID, Jean Jacques PASTERNAK, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Anne-Marie GASTINE, Christophe IPPOLITO, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Philippe GOYHENECHÉ, Gilles HAGEGE, Florence FOSSE, Philippe PEREIRA, Adjoint au Maire

Jacques LABESCAT, Alain DEGRASSAT, Claude SLOBODANSKY, Pascale MARTINEAU, Annie FERREIRA, Mariam LADJOUAN, Juliette LE RUYER, Bernard RASQUIN, Anne-France JACQUILLAT, Jean-Michel VERHEYDE, Laurent TARAVELLA, Michel DENISART, Florence LIEVYN, Laurent BODIN, Nicolas LEBLANC, Amina YELLES-CHAOUCHE, Philippe CUYAUBERE, Elisabeth DURANTEL, Dominique FAURE, Jean-François LE DERFF, Jacky HAZAN, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

M. SAJHAU Philippe ... à ... M. IPPOLITO Christophe
Mme SAINT-LO Aurélie ... à ... M. MARTIN Jacques JP.
Mme JOFFET Aline ... à ... Mme JACQUILLAT Anne-France
Mme MAUDRY Camille ... à ... M. PEREIRA Philippe

A QUITTE LA SEANCE A LA QUESTION 17/152 :

M. YELLES-CHAOUCHE Amina

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE :

M. EYCHENNE Sébastien... à ... Mme FOSSE Florence à la question 17/152
M. BODIN Laurent... à ... Mme DURANTEL Elisabeth à la question 17/164

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FERREIRA Annie

MODERATEUR : M. DAVID Jean-Paul

Ces formalités remplies ;

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20h15

17/143 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA VACANCE D'UN POSTE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

La composition du Conseil municipal s'établit selon l'ordre du tableau suivant :

M. MARTIN Jacques JP
M. DAVID Jean-Paul
M. PASTERNAK Jean-Jacques
Mme DELANNET Véronique
Mme MÜNZER Déborah
Mme RYNINE Christine
M. EYCHENNE Sébastien
Mme GASTINE Anne-Marie
M. SAJHAU Philippe
M. IPPOLITO Christophe
Mme LETOUZEY DE BRUYNE Chantal
M. GOYHENECHÉ Philippe
M. HAGEGE Gilles
Mme FOSSE Florence
M. PEREIRA Philippe
M. RASQUIN Bernard
Mme MAUDRY Camille
M. SLOBODANSKY Claude
M. LABESCAT Jacques
M. DEGRASSAT Alain
M. VERHEYDE Jean-Michel
Mme MARTINEAU Pascale
Mme JOFFET Aline
Mme JACQUILLAT Anne-France
M. TARAVELLA Laurent
Mme FERREIRA Annie
Mme LADJOUAN Mariam
Mme SAINT-LO Aurélie
Mme LE RUYER Juliette
M. DENISART Michel
Mme LIEVYN Florence
M. BODIN Laurent
M. CUYAUBERE Philippe
Mme YELLES-CHAOUCHE Amina
M. LEBLANC Nicolas
Mme DURANTEL Elisabeth
M. FAURE Dominique
M. LE DERFF Jean-François
M. HAZAN Jacky

17/144 EXERCICE 2017- DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET GENERAL

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
Adopte la décision modificative n°4 – fonctionnement - du Budget Principal de l'exercice 2017
ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N°4 - EXERCICE 2017								
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES :								
Chapitre M14	Gestionnaire	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2017	Montant de la DM n°4	Lire Budget après DM
022	GFIN	01	022	FINANCIER	Dépenses Imprévues	295 395,41 €	-75 500,00 €	219 895,41 €
011	GACHA	020	6036	ACCUEIL	Fournitures de tenues d'accueil	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
011	GJURI	414	6188	PORT	Redevance Voies Navigables de France - Réajustement cotisation 2016/2017	62 478,89 €	12 500,00 €	74 978,89 €
011	GCOM	04	6247	JUMELAGE	Frais de Transport	9 450,00 €	-590,00 €	8 860,00 €
65	GSPORT	40	6574	SPORT	Subventions sportives	260 921,50 €	590,00 €	261 511,50 €
67	GFIN	020	6718	FINANCIER	Regularisation produits constatés d'avance	26 884,00 €	60 000,00 €	86 884,00 €
Solde de la décision modificative n° 4 - Fonctionnement Budget Général:							0,00 €	

DECISION MODIFICATIVE N°4 - EXERCICE 2017								
SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES :								
Chapitre M14	Gestionnaire	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2017	Montant de la DM n°4	Lire Budget après DM
020	GFIN	01	020	FINANCIER	Dépenses imprévues	160 261,46 €	-1 400,00 €	158 861,46 €
26	GJURI	01	261	JURIDIQUE	Rachat titre de participation SA IEM	0,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
TOTAL des Dépenses d'investissement							0,00 €	
Solde de la décision modificative n° 4 - Investissement Budget Général:							0,00 €	

17/145 GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 100 % EN FAVEUR DE OMNIUM DE GESTION IMMOBILIERE D'ILE DE FRANCE POUR LA REALISATION DE DEUX PRETS D'UN MONTANT TOTAL DE 2 076 661 € POUR L'ACQUISITION DE 13 LOGEMENTS DE TYPE PLS SIS 69-71 RUE DES HEROS NOGENTAIS A NOGENT SUR MARNE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour un prêt PLS et un prêt « financement libre en taux fixe » – qu'Omnium de Gestion Immobilière (OGIF), sis 18 bis, rue de Villiers – 92 300 Levallois-Perret, se propose de contracter auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, pour l'acquisition de 13 logements locatifs sociaux et 13 parkings, 69-71 rue des Héros Nogentais à Nogent sur Marne,

Accorde la garantie de la commune pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, l'emprunteur, dont elle ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Omnium de Gestion Immobilière (OGIF), l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune aux contrats de prêts établis à ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels pour l'acquisition de 13 logements locatifs sociaux et 13 parkings.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt fixant les obligations du garanti et du garant.

Fixe à 2 logements le contingent mis à disposition de la Ville de Nogent sur Marne pour la durée des emprunts.

17/146 GARANTIE COMMUNALE DE PRINCIPE A HAUTEUR DE 100 % EN FAVEUR DU GROUPE VALOPHIS HABITAT POUR LA REALISATION D'EMPRUNTS D'UN MONTANT DE 1 195 919 € DESTINES A L'ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, 7 PLUS – 4 PLAI – 40/42/46 RUE MARCEAU A NOGENT SUR MARNE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, Accorde sa garantie de principe à hauteur de 100% pour les prêts que le Groupe Valophis Habitat, OPH du Val de Marne sis 81, rue du Pont de Créteil 94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex, se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA de 11 logements locatifs sociaux, 40/42/46, rue Marceau à Nogent sur Marne.

Décide que la garantie communale de la Collectivité sera finalisée après réception des pièces nécessaires au dossier de garantie et des propositions et contrats de prêts émis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Décide que le Conseil Municipal sera appelé à délibérer de nouveau, dès lors que la Commune sera destinataire des documents nécessaires à l'instruction du dossier de demande de garantie d'emprunt définitif.

17/147 GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 100 % EN FAVEUR DE PLURIAL NOVILIA POUR LA REALISATION D'EMPRUNTS « PLUS/PLAI » D'UN MONTANT TOTAL DE 1 556 549 € POUR L'ACQUISITION DE 21 LOGEMENTS COLLECTIFS A NOGENT SUR MARNE 38/42, BOULEVARD DE STRASBOURG

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement des prêts PLU/PLAI d'un montant total de 1 556 549 € à souscrire par Plurial Novilia – Groupe ActionLogement, Emprunteur, sis 2, Place Paul Jamot – CS 80017 – 51723 REIMS Cedex, auprès de la Caisse

des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières, jointes en annexe de la présente délibération.

Accorde la garantie de la commune pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Plurial Novilia – Groupe ActionLogement, l'emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Plurial Novilia – Groupe ActionLogement, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt fixant les obligations du garanti et du garant ainsi que le nombre de logements réservés (4) au titre de la présente garantie.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune aux contrats de prêts.

17/148 MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE REFERENCE 2014 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE POLE PDU – APPEL DE FOND POUR LES AMENAGEMENTS DE LA VILLE DE NOGENT LIES AU POLE PDU

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve le projet de réaménagement du pôle gare pour lequel le STIF (Ile de France Mobilités) est partenaire de la collectivité.

Autorise la Commune à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des projets suivants : Parvis de la Gare RER A, Gare Routière et stationnement Véligo.

Autorise le Maire à solliciter l'intervention financière du STIF (Ile de France Mobilités) au taux maximum pour l'aménagement du parvis de la gare RER A, de la Gare Routière et du stationnement Véligo.

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement d'aménagement à passer avec le STIF (Il de France Mobilités) ainsi que tout autre document se rapportant au subventionnement.

D'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des aménagements aux budgets à venir.

17/149 GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 100 % EN FAVEUR DE VALOPHIS HABITAT – OPH DU VAL DE MARNE POUR LA REALISATION DE 7 LIGNES DE PRETS « PLUS/PLAI/PLS » D'UN MONTANT TOTAL DE 15 514 067 € POUR L'ACQUISITION DE 64 LOGEMENTS COLLECTIFS SIS 1, AVENUE DU MARECHAL FAYOLLE / 144 BOULEVARD DE STRASBOURG A NOGENT SUR MARNE ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU TITRE DE LA SURCHARGE FONCIERE DE 320 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de 7 lignes de prêts d'un montant total de 15 514 067 € à souscrire par Valophis Habitat – OPH du Val de Marne, Emprunteur, sis rue du Pont de Créteil – 94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition de 64 logements situés au 1 Avenue du Maréchal Fayolle à Nogent sur Marne.

Les caractéristiques financières de chaque ligne de prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt : 1	Financement PLUS FONCIER
Montant :	1 122 578 euros
Si avec préfinancement : Durée totale :	6 mois
-Durée de la phase de préfinancement:	6 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	60 ans
Périodicité des échéances :	Annuelles
Index :	Livret A (Taux variables)
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,68% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ - 0,5 % ▪ Si DR : de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>
Ligne du Prêt : 2	Financement PLUS
Montant :	211 896 euros
Si avec préfinancement : Durée totale :	6 mois
-Durée de la phase de préfinancement:	6 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelles
Index :	Livret A (Taux variables)

Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ - 0,5 % ▪ Si DR : de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Ligne du Prêt : 3	Financement PLAI FONCIER
Montant :	2 415 152 euros
Si avec préfinancement : Durée totale :	6 mois
-Durée de la phase de préfinancement:	6 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	60 ans
Périodicité des échéances :	Annuelles
Index :	Livret A (Taux variables)
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,68% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ - 0,5 % ▪ Si DR : de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du

	<p>Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i></p>
--	---

Ligne du Prêt : 4	Financement PLAI
Montant :	2 876 177 euros
Si avec préfinancement : Durée totale :	6 mois
-Durée de la phase de préfinancement:	6 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelles
Index :	Livret A (Taux variables)
Taux d'intérêt actuariel annuel :	<p>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i></p>
Profil d'amortissement :	<p>Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i></p>
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ - 0,5 % ▪ Si DR : de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Ligne du Prêt : 5	Financement PLS FONCIER
Montant :	5 079 261 euros
Si avec préfinancement : Durée totale :	6 mois
-Durée de la phase de préfinancement:	6 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	60 ans
Périodicité des échéances :	Annuelles
Index :	Livret A (Taux variables)
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du

	<p>Contrat de Prêt + 0,68% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i></p>
Profil d'amortissement :	<p>Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i></p>
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ - 0,5 % ▪ Si DR : de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <p><i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i></p>

Ligne du Prêt : 6	Financement PLS
Montant :	1 483 925 euros
Si avec préfinancement : Durée totale :	6 mois
-Durée de la phase de préfinancement:	6 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelles
Index :	Livret A (Taux variables)
Taux d'intérêt actuariel annuel :	<p>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i></p>
Profil d'amortissement :	<p>Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i></p>
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ - 0,5 % ▪ Si DR : de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <p><i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i></p>

Ligne du Prêt : 7 Montant :	Financement PLS COMPLEMENTAIRE 2 325 078 euros
Si avec préfinancement : Durée totale : -Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement :	6 mois 6 mois 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelles
Index :	Livret A (Taux variables)
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ - 0,5 % ▪ Si DR : de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Accorde la garantie de la commune pour la durée totale des contrats de prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Valophis Habitat – OPH du Val de Marne, l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Valophis Habitat – OPH du Val de Marne, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Précise que si la durée de préfinancement retenue par Valophis Habitat – OPH du Val de Marne, l'Emprunteur, est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci, et, si la durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation, sauf si Valophis Habitat – OPH du Val de Marne, l'Emprunteur, opte pour le paiement des intérêts de la période.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Le nombre de logements réservés au titre de la présente garantie est fixé à 12 qui seront versés au contingent communal de logements.

Fixe le montant de la subvention d'équipement au titre de la surcharge foncière à 320 000 € pour l'acquisition de 64 logements locatifs sociaux,

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, cette subvention fera l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans, à compter de l'exercice constatant le versement de ladite subvention.

Le nombre de logements réservés au titre de la subvention accordée pour surcharge foncière est fixé à 6 et seront versés au contingent communal de logements.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt et de subventionnement fixant les obligations du garanti et du garant.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune aux contrats de prêts.

17/150 PRINCIPE DE MODIFICATION DU PLU DE NOGENT-SUR-MARNE : PROJET "PETITE FRANCE"

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 4 pouvoirs (M. SAJHAU, Mme MAUDRY, Mme JOFFET et Mme SAINT-LO) et 3 voix contre

Approuve le principe d'engagement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Demande à l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois de lancer la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

17/151 ACQUISITION D'UN LOT DE COPROPRIETE SITUEE AU 20, RUE ANDRE PONTIER

Le conseil municipal, par 35 voix pour dont 4 pouvoirs (M. SAJHAU, Mme MAUDRY, Mme JOFFET et Mme SAINT-LO) et 4 abstentions

Décide d'acquérir un bien immobilier d'environ 65 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 20 rue André Pontier pour un montant de 120 000 €.

Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'acte notarié d'acquisition devant intervenir.

Désigne Maître CALMET, notaire au sein de l'Etude Nogent Paris Est pour la rédaction de l'acte notarié correspondant et pour toutes les opérations qui lui sont relatives.

Décide que le paiement se fera en totalité à la signature de l'acte authentique, et que la dépense sera inscrite au budget communal de l'exercice correspondant.

Départ à 22h15 de Madame YELLES-CHAOUCHE à la question 17/152.

Départ à 22h20 de Monsieur EYCHENNE à la question 17/152 (pouvoir à Madame FOSSE).

17/152 CESSION DE BIENS IMMOBILIERS – RUES THIERS ET HEROS NOGENTAIS

Le conseil municipal, par 35 voix pour dont 5 pouvoirs (M. SAJHAU, Mme MAUDRY, Mme JOFFET et Mme SAINT-LO, M. EYCHENNE) et 3 abstentions

Approuve la promesse de vente à passer avec la société GALA Immobilier portant sur les parcelles AE 341 et 6 et la partie du domaine public à déclasser sises 37 bis rue des Héros Nogentais, 2 rue Thiers et 35/37 rue des Héros Nogentais et Square Walter pour un montant de 900 000 € ainsi que sur 9 places de stationnement situées dans le parking souterrain sis 19 bis rue Paul Bert pour un montant de 22 200 € TTC par place.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer cette promesse de vente.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette vente tel le déclassement du domaine public.

17/153 VENTE DE NEUF LOGEMENTS ET DES PLACES DE PARKING SITUES 6 RUE HOCHÉ A NOGENT-SUR-MARNE (94130)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la vente des neuf logements en l'état d'occupation et les treize places de parkings situés 6 rue Hoche, sur une parcelle cadastrée, section AJ, numéro 64 pour une contenance totale de 12 616 m², à la société Immobilière 3F, Groupe Action Logement pour la somme de 2 165 400 €.

Approuve le fait que la société Immobilière 3F, Groupe Action Logement ait missionné Maître Pierre MOLINIE, de l'office notarial la SCP «Yves CRUNELLE, Marie DIDIER, Pierre MOLINIE et Lairène CHAPUIS», Notaires Associés - 104 rue du faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS pour rédiger et recevoir les actes relatifs à cette acquisition.

Missionne Maître Xavier CALMET, de l'office notarial de Nogent-sur-Marne, la SCP «Catherine CARELY - Vincent VIE - Xavier CALMET - LOIC GUEZ et Cyril TAILLANDIER », Notaires Associés – 78 Grande Rue Charles de Gaulle, 94 130 Nogent-sur-Marne pour recevoir et signer les actes relatifs à cette cession.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'ensemble des actes afférents à cette vente.

Les sommes correspondantes seront inscrites au budget communal.

17/154 ACHAT DE DEUX ACTIONS DE LA SAIEM PAR LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE

Madame GASTINE ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 5 pouvoirs (M. SAJHAU, Mme MAUDRY, Mme JOFFET et Mme SAINT-LO, M. EYCHENNE) et 1 abstention

D'approuver l'achat de deux actions de la SAIEM appartenant à Messieurs Michel Gastine et Xavier Corne pour un montant de 700 euros chacune.

La dépense correspondante est inscrite par voie de décision modificative au budget de l'exercice en cours.

17/155 REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PAYANT

Le conseil municipal, par 37 voix pour dont 5 pouvoirs (M. SAJHAU, Mme MAUDRY, Mme JOFFET et Mme SAINT-LO, M. EYCHENNE) et 1 voix contre

Abroge la délibération n°17/78 du 6 juin 2017 approuvant le périmètre et les tarifs du service du stationnement payant.

Approuve les dispositions applicables au stationnement payant.

Les voies sur lesquelles s'applique le stationnement payant de surface en fonction des deux zones tarifaires sont les suivantes :

NOM DE LA VOIE	ROUGE		JAUNE	
	Pair	Impair	Pair	Impair
Avenue Clémenceau				10
Avenue de Joinville			39	52
Avenue Smith Champion			9	7
Avenue Watteau			5	3
Boulevard de la République	8	6		
Boulevard de Strasbourg			52	63
Boulevard Gallieni		33	20	19
Boulevard Gambetta			3	25
Circulaire Leclerc		19		
Grande Rue Charles de Gaulle	82	34	9	16
Place Pierre Semard				22
Rue de l'Abbé Guilleminault			11	2
Boulevard Albert 1er			35	
Rue Alphonse Ancellet	10	13		
Rue André Pontier		10		18
Rue de l'Armistice			25	
Rue Brillet	7			
Rue Charles VII			15	6
Rue Nazaré				16
Rue de Coulmiers			17	20
Avenue de la Belle Gabrielle (Côté Bois de Vincennes)				160
Rue Curé Carreau			12	
Rue des Défenseurs de Verdun				20
Rue Edmond Vitry			21	24
Rue Emile Brisson			15	
Rue Emile Zola			9	6
Rue Eugène Galbrun	7	17		

Rue de Fontenay			6	6
Rue Gabriel Péri				9
Rue Gustave Lebègue			9	
Rue Guy Moquet			15	5
Rue des Héros Nogentais	10	20	33	20

NOM DE LA VOIE	ROUGE		JAUNE	
	Pair	Impair	Pair	Impair
Rue Hoche			27	12
Place Jean Mermoz				27
Rue Jean Monnet			13	36
Rue Jean Moulin			16	
Rue Jean Soulès			15	
Rue du Jeu de l'Arc	8			
Rue du Jeu de Paume			9	
Rue Jules Ferry	12			
Rue de l'Arboust			2	13
Rue du Lieutenant Ohresser	7	20		
Rue Maréchal Vaillant				12
Rue Pasteur				12
Rue Paul Bert	6			
Rue Paul Doumer			11	5
Rue Pierre Brossolette			8	11
Rue de Plaisance	13			
Rue du Port			22	8
Rue Dagobert				37
Rue Saint Sébastien	14			
Rue Théodore Honoré				8
Rue Thiers	16	17		
Rue Victor Basch				32
Route de Stalingrad			4	4
Sous Total impair/pair	200	189	487	746
S/TOTAL PAR ZONE		389	1233	
Parking de la Mairie - Square d'Estienne d'Orves			81	
Parking Maurice Chevalier - Place Maurice Chevalier			24	
Parking Jean Soulès - Rue Jean Soulès			24	
Îlot Rue de Chateaudun – Route de Stalingrad			11	
SOUS TOTAUX			140	
TOTAL			1762	

La zone rouge est payante de 9h30 à 12h30 puis de 14h à 19h sauf le dimanche, les jours fériés et le mois d'août. Le stationnement y est limité à deux heures sur le même emplacement.

La zone jaune est payante de 9h-19h sauf le dimanche, les jours fériés et le mois d'août. Le stationnement y est limité à dix heures sur le même emplacement.

Les titulaires d'une carte de Grands Invalides de Guerre ou Grands Invalides Civils (G.I.G-G.I.C) peuvent stationner gratuitement pendant 12 heures sur tous les emplacements de la ville s'ils sont en possession d'une carte européenne et d'un disque européen quelle que soit la zone de stationnement.

Les tarifs horaires de stationnement payant de surface applicables sont les suivants :

DUREE	ZONE	ZONE
30 mn	0,50 €	
1h	2,00 €	1,50 €
1h30	2,50 €	
2h	3,50 €	2,50 €
2h15	17,00 €	
2h30	35,00 €	
3h		3,50 €
4h		4,00 €
6h		5,00 €
10h		7,00 €
10h15		17,00 €
10h30		25,00 €

Pour les résidents, les tarifs sont les suivants :

Tarifs résidents (zone jaune)	1h	1,00 €
	5h	4,00 €
	journée	5,00 €

A compter du 1^{er} janvier 2018, les montants des Forfait de Post Stationnement (FPS) applicables pour défaut de paiement des tarifs de stationnement en surface sont :

Zone jaune : 25€
Zone rouge : 35€

En cas de paiement du FPS dans les 48h suivant son édition et son apposition sur le pare-brise de l'utilisateur en défaut de paiement, le tarif du FPS est minoré au montant de 17€ quelle que soit la zone de stationnement payant.

Les tarifs de surface hors tarif horaire sont :

CARTES A GRATTER			
CATEGORIE	DESTINATAIRES	TARIFS	ZONES APPLICABLES
HEBDOMADAIRE	Tous les usagers nogentais ou travaillant à Nogent	15,00 €	Stationnement de surface zones jaunes
MENSUELLE	Tous usagers nogentais	30,00 €	Stationnement de surface zones jaunes
MENSUELLE	Travaillant à Nogent	40,00 €	Stationnement de surface zones jaunes
TRIMESTRIELLE	Ensemble des entrepreneurs nogentais en matière commerciale, artisanale ou libérale ET Professionnels nogentais possédant un parc automobile de dix véhicules au moins	80,00 €	Stationnement de surface zones jaunes

Pour bénéficier de ces tarifs, l'utilisateur devra être en possession d'une carte de résident, d'une carte professionnelle ou d'une carte visiteur (personne travaillant sur Nogent) délivrée gratuitement au vu de justificatifs.

Les cartes à gratter accompagnées de la carte de résident, professionnelle, ou visiteur comme tous les autres moyens de paiement doivent être placées à l'avant du véhicule de manière à pouvoir être, dans tous les cas, facilement consultées. Elles ne peuvent être utilisées qu'en zone jaune.

En conséquence, la zone rouge est interdite aux commerçants détenteurs d'une carte à gratter d'une valeur de 80€ qui ne les dispense pas d'acquiescer un paiement à l'horodateur, étant précisé que le stationnement sur un même emplacement sur cette zone est limité à 2 heures.

Un tarif annuel de 30€ s'applique pour tous les professionnels de santé en possession d'une carte d'identification professionnelle amenés à se déplacer au domicile des patients. Pour tous les sédentaires le tarif de 80€ s'applique.

Concernant le stationnement en ouvrage ou dans les parcs en enclos

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

PARKING DU CENTRE	Tous les jours	7h30 à Minuit
PARKING DU MARCHE	Tous les jours	7h30 à 20h
PARKING DU PORT	Tous les jours	7h à 23h
PARKING MARIE CURIE	Tous les jours	24h/24h

La tarification est la suivante :

FORFAITS A USAGE HORAIRE			
FORFAIT ACTIVITE JOUR (de 9h à 19h)	Activités commerciales et de loisirs du quartier du port	5,00€ par véhicule	Parking du Port et parking Marie Curie
FORFAIT ACTIVITE DEMI-JOURNEE (de 9H à 13h30 ou de 13h30 à 19h)	Activités commerciales et de loisirs du quartier du port	4,00€ par véhicule	Parking du Port et parking Marie Curie
FORFAIT MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES ET SPECTACLES	Professionnels secteur du port - spectateurs scène Watteau - autres manifestations sur la ville	5,00€ par véhicule	Parking du Port - parking SNCF et parkings du centre et marché (en fonction des places disponibles) et parking Marie Curie
FORFAIT MANIFESTATIONS POUR PLUS DE 100 PLACES AVEC OUVERTURE D'UN PARKING	Tout organisateur de manifestations	500,00€	Parking du centre ou du marché et tout parking d'une capacité supérieure à 100 places et parking Marie Curie

Les tarifs horaires ci-dessous appliqués dans les parcs en ouvrage et en enclos pourront faire l'objet d'une réduction allant jusqu'à 30 % en utilisant la réservation disponible sur l'application OPnGO

TARIF HORAIRE Parking du PORT	
Durée	Tous les usagers
30mn	GRATUIT
45 mn	0,50 €
1 H	1,00 €
2 H	1,80 €
3 H	2,60 €
4 H	3,40 €
5 H	4,20 €
6 H	5,00 €
7 H	5,80 €
8 H	6,60 €
9 H	7,40 €
10 H	8,20 €
11 H	9,00 €
12 H	9,80 €
13 H	10,20 €
14 H	10,60 €
15 H	11,00 €

TARIF HORAIRE Parking du PORT	
Durée	Tous les usagers
16 H	11,40 €
17 H	11,80 €
18 H	12,20 €
19 H	12,60 €
20 H	13,00 €
21 H	13,40 €
22 H	13,80 €
23 H	14,20 €
24 H	14,60 €
TICKET PERDU	16,00 €
TARIF SEMAINE	
7 JOURS	50,00 €

TARIF HORAIRE Parking MARIE CURIE	
Durée	Tous les usagers
30 mn	Gratuit avec ticket
45 mn	1,00 €
1 H	1,30 €
2 H	2,50 €
3 H	3,70 €
4 H	4,90 €
5H	6,10 €
6H	7,30 €
7H	8,50 €
8H	9,70 €
9H	10,90 €
10H	12,10 €
11H	13,30 €
12H	14,50 €
13H	14,80 €
14H	15,10 €
15H	15,40 €
16H	15,70 €
17H	16,00 €

TARIF HORAIRE Parking MARIE CURIE	
18H	16,30 €
19H	16,60 €
20H	16,90 €
21H	17,20 €
22H	17,50 €
23H	17,80 €
24 H	18,10 €
TICKET PERDU	20,00 €
Tarif provisoire pour les enseignants de Marie Curie/Victor Hugo (délibération 13/138)	30,00€
Abonnement nuit mensuel	50,00€

TARIF HORAIRE parkings du centre et du Marché	
Durée	Tous les Jours de 7h30 à 20h00
30 mn	GRATUIT
45 mn	0.90 €
1 H	1.20 €
2 H	2.40 €
3 H	3.60 €
4 H	4,80 €
5 H	6.00 €
6 H	7.20 €
7 H	8.40 €
8 H	9.60 €
9 H	10.80 €
10 H	12.00 €
11 H	13.20 €
12 H	14.40 €
24 H	18.00 €
Ticket perdu	20.00 €
7 Jours	40.00 €

Les abonnements en parkings souterrains se déclinent de la manière suivante :

ABONNEMENTS			
PERIODE	24h / 24h Lundi au Dimanche	NUIT 19h30 à 8h00 Lundi au Dimanche	JOUR 7h30 à 21H Lundi au Dimanche
PARKINGS DU CENTRE et DU MARCHÉ			
MOIS Automobile	84,00 €	63,00 €	59,00 €
MOIS Moto	44,00 €		

TRIMESTRE Automobile	236,00 €	177,00 €	166,00 €
TRIMESTRE Moto	123,00 €		
SEMESTRE Automobile	422,00 €	316,00 €	297,00 €
SEMESTRE Moto	220,00 €		
ANNEE Automobile	827,00 €	620,00 €	582,00 €
ANNEE Moto	431,00 €		

PARKINGS DES ARCADES, DU PORT et de la SNCF			
MOIS Automobile	63,00 €	50,00 €	50,00 €
MOIS Moto	42,00 €		
TRIMESTRE Automobile	176,00 €	141,00 €	141,00 €
TRIMESTRE Moto	117,00 €		
SEMESTRE Automobile	315,00 €	252,00 €	252,00 €
SEMESTRE Moto	210,00 €		
ANNEE Automobile	617,00 €	493,00 €	493,00 €
ANNEE Moto	411,00 €		

Au parking SNCF, pour les véhicules des commerçants du marché, un tarif unique mensuel de 10€ avec un abonnement minimum trimestriel est autorisé de 6h à 14h tous les samedis matin.

Pour tous les dépassements horaires des usagers titulaires d'un abonnement Nuit/Jour, le tarif public horaire, dans les parkings publics ou permanent dans les parkings à usage exclusif des abonnés, sera appliqué.

Pour toute résiliation d'abonnement en cours de période, une indemnité de 25€ est appliquée au titre des frais administratifs générés.

Enfin, les tarifs relatifs à la neutralisation de places de stationnement en zone rouge ou en zone jaune feront l'objet d'un paiement en plus de la redevance d'occupation du domaine public.

Pour les travaux, emprises de chantier et autres interventions sur la voirie, le tarif est de 7€ par jour et par place neutralisée.

Pour les déménagements, le tarif est de 8€ par jour et par place neutralisée en zone jaune et de 10€ par jour et par place neutralisée en zone rouge.

Dans les parkings en ouvrage ou en enclos, la neutralisation des places de stationnement est de 3,50€ par jour et par place neutralisée.

17/156 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, par 37 voix pour dont 5 pouvoirs (M. SAJHAU, Mme MAUDRY, Mme JOFFET et Mme SAINT-LO, M. EYCHENNE) et 1 abstention

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste de bibliothécaire à temps complet,
- Un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe,
- Deux postes d'attaché principal à temps complet,
- Un poste de psychologue à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires,
- Un poste d'attaché à temps non complet à raison de 7 heures 30 hebdomadaires,
- Un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- Un poste de technicien principal de 1^{ère} classe,
- Un poste de bibliothécaire principal,
- Un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe
- Deux postes d'attaché hors classe,
- Un poste de psychologue à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires,
- Un poste d'attaché à temps non complet à raison de 2 heures 30 hebdomadaires,
- Un poste de rédacteur.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

17/157 CREATION DE VACATIONS « BIODIVERSITE » POUR LES CLUBS DE LOISIRS ELEMENTAIRES

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de recourir à la participation d'un intervenant extérieur dans le cadre de la sensibilisation des enfants des clubs de loisirs élémentaires aux enjeux de la biodiversité,

Décide de fixer le taux de la vacation allouée pour cette intervention à 96 euros la vacation, les huit demi-journées ayant lieu les 30 et 31 octobre et 2 et 3 novembre 2017. Les frais de déplacement, de logement et de repas afférant à ces vacances sont prévus au budget.

Décide d'inscrire l'ensemble des dépenses au budget de l'exercice en cours.

17/158 ORGANISATION DU RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION. FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'autoriser le recrutement de 7 agents recenseurs parmi les agents de la commune ou par recrutement externe, pour la période allant du 18 janvier au 24 février 2018.

Décide d'attribuer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 2,50 € par bulletin individuel,
- 2 € par feuille de logement.

Décide d'attribuer la somme de 150 € bruts à titre de prime exceptionnelle de fin de recensement aux agents ayant effectué un travail de qualité, somme versée sous forme d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif, sous les rubriques correspondantes.

17/159 ACTUALISATION DES MONTANTS D'INDEMNISATION DES ASTREINTES ET DE LA LISTE DES BENEFICIAIRES

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de fixer comme suit la liste des emplois pour lesquels il est possible de recourir à l'astreinte :

- Directeur des services techniques,
- Chef du service bâtiment et bureau d'études
- Chef du service aménagement urbain et espaces verts,
- Chef de service du Centre Technique Municipal,
- Adjoint au Responsable du CTM,
- Technicien bâtiment,
- Responsable voirie et éclairage public,
- Responsable des espaces verts,
- Agent de propreté des espaces publics,
- Chef de service hygiène et sécurité,
- Responsable du bureau d'études,
- Agent polyvalent du CTM,
- Responsable propreté,
- Responsable logistique,
- Agent logistique,
- Agent de maintenance de la voirie,
- Responsable du parc automobile,
- Mécanicien,
- Chef d'équipe espaces verts,
- Jardinier,
- Plombier,
- Electricien,
- Serrurier,
- Responsable de la Police Municipale,
- Chef du service des Agents de surveillance de la Voie Publique,
- Responsable du pôle gestion des ERP,
- Chauffeur du Maire.

Décide que pour les agents relevant de la filière technique, les montants de l'indemnité d'astreinte sont fixés conformément aux dispositions suivantes :

Périodes d'astreintes	Astreinte d'exploitation	Astreinte de sécurité	Astreinte de décision
Semaine complète	159,20 euros	149,48 euros	121,00 euros
Nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	8,60 euros	8,08 euros	10,00 euros
Nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	10,75 euros	10,05 euros	10,00 euros
Samedi ou journée de récupération	37,40 euros	34,85 euros	25,00 euros
Dimanche ou jour férié	46,55 euros	43,38 euros	34,85 euros
Week-end, du vendredi soir au lundi matin	116,20 euros	109,28 euros	76,00 euros

Décide qu'un agent placé pour une période donnée en astreinte de décision ne peut prétendre à aucun moment aux autres types d'astreinte pour la même période

Décide que les montants de l'indemnité d'astreinte d'exploitation et de l'indemnité d'astreinte de sécurité sont majorés de 50% lorsque l'agent est prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée moins de quinze jours francs avant le début de cette période

Décide que pour les agents relevant des filières autres que la filière technique, les montants de l'indemnité d'astreinte et les repos compensateurs sont fixés conformément aux dispositions suivantes :

Période	Indemnité d'astreinte	Repos compensateur
Semaine complète	149,48 euros	1,5 journée
Du lundi matin au vendredi soir	45 euros	½ journée
Samedi	34,85 euros	½ journée
Dimanche ou jour férié	43,38 euros	½ journée
Nuit de semaine	10,05 euros	2 heures
Du vendredi soir au lundi matin	109,28 euros	1 journée

Décide que pour les agents relevant de la filière technique, l'indemnité d'intervention pendant la période d'astreinte est versée en heures supplémentaires pour les agents éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), et en une indemnité horaire pour les agents non éligibles aux IHTS à hauteur de 16 euros pour une intervention effectuée un jour de semaine et 22 euros pour une intervention effectuée une nuit, un samedi, un dimanche ou un jour férié

Décide que pour les agents relevant de filières autres que la filière technique, l'indemnité d'intervention pendant la période d'astreinte est soit versée en une indemnité horaire, soit récupérée conformément aux dispositions suivantes :

Période	Indemnité horaire	Repos compensateur (en % du temps d'intervention)
Un jour de semaine	16,00 euros	10%
Un samedi	20,00 euros	10%
Une nuit	24,00 euros	25%
Un dimanche ou jour férié	32,00 euros	25%

17/160 ACTUALISATION DES MODALITES DE VERSEMENT DE LA PRIME SPECIALE D'INSTALLATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide de verser la prime spéciale d'installation aux agents qui accèdent à un grade ou à un emploi de la fonction publique territoriale alors qu'ils ont déjà la qualité de fonctionnaire, s'ils n'ont pas antérieurement bénéficié de cette prime.

Décide que les personnes qui accèdent à un premier emploi de fonctionnaire territorial peuvent également bénéficier de la prime spéciale d'installation y compris les anciens agents contractuels de la fonction publique sous réserve d'un changement de résidence administrative.

Décide que sont exclus du bénéfice de cette prime les anciens fonctionnaires ou militaires titulaires d'une pension du code des pensions civiles et militaires de retraite, ainsi que les anciens fonctionnaires des collectivités locales et de leurs établissements publics, titulaires d'une pension allouée par la CNRACL ainsi que l'agent ou son conjoint qui bénéficie par nécessité ou utilité de service d'un logement de fonction.

Décide que pour en bénéficier, le grade ou l'emploi dans lequel est nommé l'agent doit être doté d'un indice brut afférent au premier échelon inférieur à 435 et d'un indice brut afférent au dernier échelon au plus égal à 821.

Décide que l'agent est tenu de reverser tout ou partie de la prime, avant qu'il n'ait effectué une année de service, en cas de mutation à sa demande, mise en position de congé parental, mise en disponibilité de droit, mise à disposition ou détachement ou démission.

Décide que le montant de la prime spéciale d'installation est égal à la somme du traitement brut mensuel et de l'indemnité de résidence afférents à l'indice brut 500.

Décide que pour les fonctionnaires titulaires occupant un emploi à temps non complet, le montant de la prime est proratisé en fonction de la quotité de travail.

Décide que les agents à temps partiel perçoivent l'intégralité de la prime spéciale d'installation.

Décide que la prime doit être versée dans les deux mois qui suivent la prise effective de fonctions dans la commune ouvrant droit au bénéfice de la prime.

17/161 CREATION DE TARIFS « ATELIERS DU SOIR » SPECIFIQUES AUX FAMILLES SEPARÉES EN GARDE ALTERNÉE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide de créer des tarifs pour les « ateliers du soir » spécifiques aux familles séparées en garde alternée.

Approuve les tarifs ci-dessous applicables au 1^{er} décembre 2017 :

Tranche	Quotient	Atelier du soir Trimestriel et accueil soir en septembre en élémentaire	Majoration 50%	1/2 tarif garde alternée - Atelier du soir Trimestriel et accueil soir en septembre en élémentaire	1/2 tarif garde alternée - Majoration 50%	Atelier du soir Trimestriel en élémentaire	Majoration 50%	1/2 tarif garde alternée - Atelier du soir Trimestriel en élémentaire	1/2 tarif garde alternée - Majoration 50%	Atelier du soir Trimestriel en élémentaire	Majoration 50%	1/2 tarif garde alternée - Atelier du soir Trimestriel en élémentaire	1/2 tarif garde alternée - Majoration 50%	Atelier du soir Trimestriel élémentaire	Majoration 50%	1/2 tarif garde alternée - Atelier du soir Trimestriel élémentaire	1/2 tarif garde alternée - Majoration 50%
		1 atelier		1 atelier		2 ateliers		2 ateliers		3 ateliers		3 ateliers		4 ateliers		4 ateliers	
A	Inférieur à 167 €	6,25 €	9,38 €	3,13 €	4,69 €	12,50 €	18,75 €	6,25 €	9,38 €	18,75 €	28,13 €	9,38 €	14,06 €	25,00 €	37,50 €	12,50 €	18,75 €
B	De 167,01 € à 259 €	6,25 €	9,38 €	3,13 €	4,69 €	12,50 €	18,75 €	6,25 €	9,38 €	18,75 €	28,13 €	9,38 €	14,06 €	25,00 €	37,50 €	12,50 €	18,75 €
C	De 259,01 € à 442 €	6,25 €	9,38 €	3,13 €	4,69 €	12,50 €	18,75 €	6,25 €	9,38 €	18,75 €	28,13 €	9,38 €	14,06 €	25,00 €	37,50 €	12,50 €	18,75 €
D	De 442,01 € à 656 €	12,50 €	18,75 €	6,25 €	9,38 €	25,00 €	37,50 €	12,50 €	18,75 €	37,50 €	56,25 €	18,75 €	28,13 €	50,00 €	75,00 €	25,00 €	37,50 €
E	De 656,01 € à 1006 €	12,50 €	18,75 €	6,25 €	9,38 €	25,00 €	37,50 €	12,50 €	18,75 €	37,50 €	56,25 €	18,75 €	28,13 €	50,00 €	75,00 €	25,00 €	37,50 €
F	De 1006,01 € à 1500 €	12,50 €	18,75 €	6,25 €	9,38 €	25,00 €	37,50 €	12,50 €	18,75 €	37,50 €	56,25 €	18,75 €	28,13 €	50,00 €	75,00 €	25,00 €	37,50 €
G	1500,01 € et +	22,50 €	33,75 €	11,25 €	16,88 €	45,00 €	67,50 €	22,50 €	33,75 €	67,50 €	101,25 €	33,75 €	50,63 €	90,00 €	135,00 €	45,00 €	67,50 €
Hors commune		32,50	48,75 €	16,25 €	24,38 €	55,00	82,50 €	27,50 €	41,25 €	77,50	116,25	38,75 €	58,13 €	100,00	150,00	50,00 €	75,00 €

Inscrit la recette correspondante sur le budget communal au chapitre 70, natures 7066 et 7067, rubrique 421 de l'exercice concerné.

17/162 RATTACHEMENT DE NOGENT HABITAT, L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARISESTMARNE&BOIS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rattachement de l'Office Public de l'Habitat de Nogent-sur-Marne, Nogent Habitat, à l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois au 1^{er} janvier 2018.

Décide de proposer à l'EPT ParisEstMarne&Bois, pour le futur Conseil d'Administration de l'office, les membres ci-après concernant les collèges suivants :

- Membres issus du Conseil de territoire :
 - o Jacques JP MARTIN (Nogent)
 - o Chantal CANALES (Le Perreux)
 - o Pierre CARTIGNY (Le Perreux)
 - o Pascale MARTINEAU (Nogent)
 - o Jean-Jacques PASTERNAK (Nogent)
 - o Christine RYNINE (Nogent)

- Membres désignés en qualité de personnalités qualifiées ayant la qualité d'élu local d'une collectivité ou d'un EPCI, autre que celui de rattachement, du champ territorial de compétence de l'office :
 - o Chantal DURANT (Le Perreux)
 - o Paul BAZIN (Le Perreux)

- Membres désignés en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales :
 - o Jean-Paul BOUVARD (retraité – ancien membre du Conseil d'administration de l'OPH de Nogent-sur-Marne)
 - o Jean-Paul DAVID (Président de la SAIEM de Nogent-sur-Marne)
 - o Martine DESSAGNES (Présidente de l'association Voisins Voisines Solidaires)
 - o Liliane GIBOT (Membre de l'association Voisins Voisines Solidaires)
 - o Michel PACHTER (retraité – ancien membre du Conseil d'administration de l'OPH de Nogent-sur-Marne)

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué de la commune de Nogent-sur-Marne à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution du changement de rattachement.

17/163 AVENANT N°3 AU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES MULTI-ACCUEIL ET DE LA CRECHE FAMILIALE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant N°3 au règlement de fonctionnement ci-annexé des établissements d'accueil petite enfance et service d'accueil familial (SAF) municipaux suivants, et situés :

- « La Farandole », 6 rue Paul Doumer,
- « Arc en Ciel », 20 rue Raymond Josserand,
- « A Petits Pas », 7 rue Cabit,
- « Tout en Couleur », 7 rue Cabit,
- « Mandarine », 4 rue de la Mulette,
- « Le Jardin des Lutins », 2 rue du Maréchal Vaillant,
- « Le Moulin de Beauté », 4 avenue Charles V, et ce, dès signature de l'avenant avec la société la Maison Bleue

Modifie le règlement de fonctionnement des Eaje précisant que les couches sont fournies par la commune ou le délégataire dès janvier 2018, en lieu et place des parents.

Impute à la section de fonctionnement du budget de la Commune, les dépenses et les recettes correspondant à la mise en place du dispositif de fourniture des couches.

Départ à 23h05 de Monsieur BODIN à la question 17/164 (pouvoir à Mme DURANTEL).

17/164 ACCEPTATION DU DON DE MARC RASSIAT DE 88 ŒUVRES DE JAMES RASSIAT ET D'UNE ŒUVRE D'ADOLPHE RASSIAT

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
D'accepter la donation effectuée par Monsieur Marc Rassiati, aux conditions énoncées dans le projet de convention annexé à la présente.

D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

17/165 RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) POUR L'ANNEE 2016

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2016.

17/166 COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

COMMANDE PUBLIQUE

- **CONTRAT avec la société NEROLIA** domiciliée 1 rue Gager-Gabillot à Paris (75015) pour l'organisation d'un atelier « parfumeur » dans le cadre de la Semaine Bleue, le prix de cette prestation s'élevant à 380 €. (n°17-292 du 4 septembre 2017)
- **CONTRAT avec l'Office du Tourisme du Pays de Meaux** pour l'organisation d'une visite guidée du Musée de la Grande Guerre, dans le cadre de la Semaine Bleue, le prix de cette prestation (52 personnes) étant de 604 €. (n°17-293 du 4 septembre 2017)

- **CONTRAT avec l'Office du Tourisme Seine Normandie Agglomération** pour l'organisation d'une sortie à Pacy-sur-Eure, dans le cadre de la Semaine Bleue, le prix de cette prestation (52 personnes) étant de 3 232,50 €. (n°17-294 du 4 septembre 2017)
- **CONTRAT avec la micro-entreprise Isabelle De Sampaio** sise 2 rue Martin Luther King à Villiers/Seine (94350) pour l'initiation de 25 séniors au Pilates, dans le cadre de la Semaine Bleue, le prix de cette séance étant fixé à 37,50 €. (n°17-295 du 4 septembre 2017)
- **CONTRAT avec Mme Anne-Marie BLEULER**, kinésithérapeute enseignante de Qi-Gong, domiciliée 6 rue Pierre Honfroy à Ivry/Seine (94200) pour l'animation d'un atelier « *Qi Gong des mains et boules chinoises de santé* » destiné à un groupe de 18 séniors, dans le cadre de la Semaine Bleue, le prix de cette prestation étant de 320 €. (n° 17-296 du 4 septembre 2017)
- **CONTRAT avec la société BATTLE NOGENT** sise quai du Port à Nogent-sur-Marne, pour l'initiation au bowling d'un groupe de 15 séniors, dans le cadre de la Semaine Bleue, le prix de cette prestation étant de 88,50 €. (n°17-297 du 4 septembre 2017)
- **CONTRAT avec la Sarl BIENVENUE PICARDIE** sise 1 rue de l'Eglise à Raincheval (80600) pour l'organisation d'une sortie à Amiens destinée à 52 séniors, dans le cadre de la Semaine Bleue, le prix de cette prestation étant de 2 448 €. (n° 17-298 du 4 septembre 2017)
- **CONTRAT avec Mme Dominique Lecerf**, domiciliée 155 boulevard Alsace Lorraine au Perreux/Seine pour l'animation d'ateliers « modelage » les 1^{er} octobre et 5 novembre 2017, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de ces prestations étant de 660 €. (n° 17-299 du 4 septembre 2017)
- **CONTRAT avec l'association 60 décibels** domiciliée 72 bis rue Jules Noël à Orléans (44000) pour une représentation du spectacle « *cœur battant* » le 15 décembre 2017 à la bibliothèque, le prix de cette prestation étant de 766,80 €. (n°17-301 du 5 septembre 2017)
- **CONTRAT avec la société CEPIM** sise 7 ZA Mané Lenn à Crac'h (56950) pour des prestations de formation professionnelle à la conduite d'engins et au montage d'échafaudage, le montant maximum de commandes étant fixé à 15 000 € HT la première année et à 8 000 € HT l'année suivante. (n°17-302 du 5 septembre 2017)
- **CONVENTION avec Mme Marie-Anne Abesdris** domiciliée 52 boulevard Dumont d'Urville à Saint-Nazaire (44600) pour l'animation d'un atelier dessin le 16 septembre 2017, dans le cadre des Journées du Patrimoine, le prix de cette prestation étant de 338,69 €. (n°17-303 du 6 septembre 2017)
- **CONVENTION avec M. Laurent Blachier** domicilié 23 rue de la Duée à Paris (75020) pour l'animation d'un atelier dessin/caricature le 16 septembre 2017 dans le cadre des Journées du Patrimoine et le 1^{er} octobre 2017 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de ces prestations étant de 652,10 €. (n°17-304 du 6 septembre 2017)
- **CONVENTION avec M. Vincent Gavarino** domicilié 2 rue Baillou à Paris (75014) pour l'animation d'ateliers dessin/caricature les 16 et 17 septembre 2017 dans le cadre des Journées du Patrimoine, le 1^{er} octobre 2017 dans le cadre de la manifestation Art en

Famille, et pour une intervention « caricature » lors du grand pique-nique urbain, le prix de ces prestations étant fixé à 868 €. (n°17-305 du 6 septembre 2017)

- **CONVENTION avec Mme Virginie Abesdris** domiciliée 124 rue Pierre Joigneaux à Bois Colombes (92270) pour l'animation d'un atelier dessin, le 16 septembre 2017, dans le cadre des Journées du Patrimoine, le prix de cette prestation étant de 335 €. (n°17-307 du 7 septembre 2017)
- **CONVENTION avec M. Jean-Matthieu Tanguy** domicilié 59 rue de Belleville à Paris (75019) pour l'animation d'un atelier dessin, le 16 septembre 2017, dans le cadre des Journées du patrimoine, le coût de cette prestation étant de 338,69 €. (n°17-308 du 7 septembre 2017)
- **CONVENTION avec M. Jacques Lapierre** domicilié 4 place Edouard Renard à Paris (75012) pour l'animation d'un atelier dessin, le 17 septembre 2017, dans le cadre des Journées du Patrimoine et le 24 septembre 2017 dans le cadre de la Fête des Jardins, le prix de ces prestations étant de 670 €. (n°17-309 du 7 septembre 2017)
- **CONVENTION avec M. Sylvain Frécon** domicilié 17 rue Haxo à Paris (75020) pour l'animation d'un atelier dessin, le 16 septembre 2017, dans le cadre des Journées du Patrimoine, le coût de cette prestation étant de 335 €. (n°17-310 du 7 septembre 2017)
- **CONVENTION avec Mme Fanny Montier** domiciliée 50 rue de la Fosse aux Moines à Montmorency (95160) pour l'animation d'un atelier dessin, le 17 septembre 2017, dans le cadre des Journées du Patrimoine, le prix de cette prestation étant de 335 €. (n°17-311 du 7 septembre 2017)
- **CONTRAT avec la société FABRE** sise 128 avenue du 8 mai 1945 au Perreux-sur-Marne (94170) pour la réalisation de **gravures sur 3 médailles de la Ville** au prix de 151,20 € TTC. (n°17-312 du 7 septembre 2017)
- **ACHAT auprès de la société EUROTHEMIX** sise 10 rue des campanules à Lognes (77185) **de divers matériels de musculation** (disques à poignées, banc développé-couché, poste abdo-lombaires, pupitre à biceps, presse-jambes...) pour un montant global de 5 107,15 € TTC. (n°17-314 du 12 septembre 2017)
- **ACHAT auprès de la société FRANCE ABRIS** sise 33 rue St Nestor à Lyon (69008) **d'un abri de jardin** en bois adossable destiné à être installé à l'école Fontenay, au prix de 499 € TTC. (n°17-315 du 12 septembre 2017)
- **CONTRAT avec la société 2M SOLUTIONS** sise 4 rue de Charenton à Alfortville (94140) pour la maintenance du photocopieur de l'école maternelle Victor Hugo, le prix de cette prestation étant calculé sur le coût copie de 0,008 € HT. (n°17-316 du 13 septembre 2017)
- **ACHAT auprès de la société GUILLEBERT** sise 3 rue Jules Verne à Ronchin (59790) **de 6 binettes 360°** destinées au centre technique municipal, au prix de 303,91 € TTC. (n°17-317 du 13 septembre 2017)
- **ACHAT auprès de la société ATTENDANCE** sise 2 rue Gambetta à Avon (77210) **d'un boîtier GSM de protection du travailleur isolé** pour la police municipale, au prix de 257,76 € TTC. (n°17-318 du 13 septembre 2017)

- **ACHAT auprès de la société DV 2000 BUREAUTIQUE** sise 47 bis rue de Bellevue à Créteil (94000) **d'un photocopieur d'occasion** (78 000 copies) de marque Ricoh, à installer à l'école Gallieni, au prix de 1 680 € TTC. (n°17-319 du 13 septembre 2017)
- **ACHAT auprès de la société AUTO EXPERT** sise sente de la clotée à Villiers/Morin (77580) **d'un véhicule utilitaire Renault Mascott** destiné à la régie logistique, au prix de 16 990 € TTC. (n°17-321 14 septembre 2017)
- **MARCHÉ subséquent avec la société MOBIDECOR** sise 26 avenue de St Marcel à Bonson (42160) pour la fourniture **d'une banque de prêt** destiné à la bibliothèque municipale, au prix de 8 581,46 € TTC. (n°17-322 du 15 septembre 2017)
- **CONVENTION avec la MJC Louis Lepage** pour assurer le gardiennage et la surveillance des ateliers Art en Famille organisés par la Ville, le coût de cette prestation étant fixée à 480 €. (n°17-323 du 18 septembre 2017)
- **ACHAT auprès de la société ARKOPLAST** sise 22 rue du Luxembourg à Pontault-Combault (77340) **de plaques de plexiglas PMMA** extrudé incolore au prix de 896,32 € TTC. (n°17-326 du 20 septembre 2017)
- **ACHAT de contrecollés** pour le Musée **auprès de la société ROUGIER & PLÉ** sise 60 boulevard du Mal Joffre à Bourg la Reine (92340), au prix de 68,18 €. (n°17-328 du 22 septembre 2017)
- **MARCHÉ subséquent avec la société QUERCY** sise 121-135 avenue du Dr Vaillant à Romainville (93230) portant sur la fourniture **de caissons et d'armoires** pour les services municipaux, arrêté au prix de 2 928,52 € TTC. (n°17-329 du 22 septembre 2017)
- **MODIFICATION** de la décision n°17-232 du 5 juillet 2017 - portant sur la location de la **batterie pour le véhicule ZOE** - les prix indiqués pour la location et la maintenance ayant été libellés comme HT alors qu'ils sont TTC. (n°17-330 du 22 septembre 2017)
- **CONTRAT avec la société ABAT-GUÉPES** sise 14 avenue des perdrix à Chelles (77500) pour une prestation d'enlèvement/destruction d'un nid d'abeilles implanté dans la cheminée de la Maison de la Famille, le coût de cette intervention étant de 192 € TTC. (n°17-331 du 22 septembre 2017)
- **ACHAT de fournitures pour les ateliers culinaires organisés par les centres de loisirs auprès de la société AUCHAN** sise à Fontenay-sous-Bois pour un montant de 1430 € TTC. (n°17-332 du 22 septembre 2017)
- **ACHAT auprès de la société FASSI FRANCE** sise 18/20 rue de la Garenne à Cergy-Pontoise **de plaques d'appui de stabilisateurs** nécessaires à l'utilisation de certains engins de manutention, au prix de 1 053,22 € TTC. (n°17-334 du 25 septembre 2017)
- **MARCHÉ avec la société EURO MEDICAL DISTRIBUTION** sise 33 avenue Philippe Auguste à Paris (75011) portant sur la fourniture **d'une paire d'électrodes et de trois batteries pour les défibrillateurs** installés sur le territoire communal, arrêté au prix de 1 369,08 € TTC. (n°17-335 du 25 septembre 2017)

- **ACHAT de « petites percussions » destinées au Conservatoire auprès de la société Paul Beuscher** sise 27 boulevard Beaumarchais à Paris (75004), pour un montant de 54,27 €TTC. (n°17-336 du 26 septembre 2017)
- **ACHAT auprès de la société MANUTAN** sise 143 boulevard Ampère à Niort (79074) **de rouleaux de tapis coco**, pour un montant de 1 117,56 € TTC. (n°17-337 du 26 septembre 2017)
- **CONTRAT avec la société LESOUF-SERRUS** sise 2 chemin du pressoir à Nogent/Seine pour l'organisation d'une **conférence-débat** sur le thème de la malvoyance et une animation musicale lors de la manifestation Tous Unis, le prix de ces deux prestations étant fixé à 600 € TTC. (n°17-340 du 27 septembre 2017)
- **MARCHÉ avec l'EARL Hubert et Olivier Sinson** domiciliée 1397 rue des Vignes-Le Musa à Meusnes (41130) pour la fourniture de **crémant brut** au prix de 1 089 € TTC. (n°17-341 du 27 septembre 2017)
- **DÉSIGNATION de la société VERNATURE** sise 32 avenue de Rigny à Bry sur seine (94360) pour effectuer le **débroussaillage** des terrains situés rue Marceau à Nogent, le prix de cette prestation étant de 4 848 € TTC. (n°17-342 du 27 septembre 2017)
- **ACHAT de panneaux temporaires en Akilux avec porte-documents auprès de la société BASE** sise 52 rue Henri Becquerel à Chelles (77500), au prix de 1 071 € TTC. (n°17-343 du 28 septembre 2017)
- **ACHAT de pièces détachées pour la balayeuse Hako 300 auprès de la société EASYVOIRIE** sise 8 avenue de la Feuillade à Montélimar (26200), au prix de 176,64 € TTC. (n°17-344 du 29 septembre 2017)
- **CONTRAT avec la société CASAL SPORT** sise 31 rue de l'Université à Noisy-le-Grand (93160) portant sur la fourniture **de 3 rouleaux de la marque Dollamur destinés à la création d'une surface d'évolution de 54 m²** pour les activités proposées par le service des Sports, arrêté au montant de 5 990,40 € TTC. (n°17-345 du 29 septembre 2017)
- **CONTRAT avec la Cinémathèque de Nogent** pour l'accueil des enfants des clubs de loisirs-découvertes au cours du 4^{ème} trimestre 2017, arrêté selon les montants suivants :
-clubs de loisirs-découvertes maternels : 835 € TTC
-clubs de loisirs élémentaires : 1 560 € TTC.
(n° 17-346 du 29 septembre 2017)
- **ACHAT de cordes pour alto et guitares auprès de la société LARGHETTO Lutherie** sise 84-86 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300) au prix de 179,64 € TTC. (n° 17-348 du 2 octobre 2017)
- **MARCHÉ avec la société L'ACCORD PARFAIT** sise 49 rue Pierre Curie à Bry/Seine (94360) pour la **maintenance et l'accord de 9 pianos**, arrêté au montant de 720 € TTC. (n° 17-349 du 2 octobre 2017)
- **CONVENTION avec Mme Sandrine Gayet** pour l'animation d'un atelier artistique sur le thème de l'automne, le 5 novembre 2017, dans le cadre de la manifestation Art en famille, le prix de cette prestation étant de 350 € (n° 17-350 du 2 octobre 2017)

- **CONVENTION avec l'association Mes Petits Ateliers** domiciliée 67 avenue Charles V à Nogent-sur-Marne (94130) pour l'animation d'un atelier artistique sur le thème de l'automne, le 5 novembre 2017, dans le cadre de la manifestation Art en famille, le prix de cette prestation étant de 350 €. (n°17-351 du 2 octobre 2017)
- **ACHAT de la brochure « des ados des livres » édition 2017 auprès de l'association Valmédia94** domiciliée 1 rue de la Commune à Bonneuil-sur-Marne (94380) au prix de 50 €. (n°17-353 du 3 octobre 2017)
- **CONTRAT avec la société LA BS** sise 17 rue Vergniaud à Paris (75013) pour la confection **d'un rideau fond** de scène destiné à la bibliothèque, le montant de cette prestation étant de 497,71 € TTC. (n°17-354 du 3 octobre 2017)
- **CONVENTION avec la société Geek Factory** sise 4 place du Général Leclerc à Nogent-sur-Marne pour l'organisation, à titre gracieux, **d'une activité « jeux de société »** au profit des enfants fréquentant les clubs de loisirs Val de Beauté et Paul Bert, le 18 octobre 2017. (n°17-356 du 4 octobre 2017)
- **CONTRAT avec la société VILMA** sise 1-3 Villa Nymphéas à Paris (75020) pour la réparation de l'appareil-photo de marque Canon du service Communication, le montant de cette intervention étant de 400,44 € TTC.(n°17-358 du 5 octobre 2017)
- **CONTRAT avec la compagnie Eretzian** domiciliée 13 avenue du Maréchal Maunoury à Nogent-sur-Marne, pour la présentation d'une comédie musicale lors de la manifestation Tous Unis, le prix de cette prestation étant fixé à 1 500 € TTC. (n°17-359 du 5 octobre 2017)
- **MARCHÉ avec NEDAP France SAS** sise 8-10 chemin d'Andrésy à Eragny/Oise (95611) pour la fourniture, le paramétrage et la mise en service de **deux platines USB** blindées avec les logiciels « bibliotek4lite » et « bibliotek4conversion », arrêté au montant de 1 911 € TTC. (n°17-360 du 5 octobre 2017)
- **MARCHE subséquent passé avec la société ROMY** sise 7 rue des Entrepreneurs à Poitiers (86062) pour l'acquisition **d'un siège** au prix de 327,67 € TTC. (n°17-361 du 5 octobre 2017)
- **MARCHE subséquent passé avec la société QUERCY** sise 121-135 avenue du Docteur Vaillant à Romainville (93230) pour la fourniture **d'armoires destinées au rangement des Pacs** par le service Affaires Générales, au prix de 3 233,45 € TTC. (n°17-362 du 6 octobre 2017)
- **ACHAT d'une imprimante 3D et de ses consommables auprès de la société DAGOMA** sise 87 rue de Fontenoy à Roubaix (59100), pour les **ateliers informatiques** proposés par la bibliothèque, au prix de 470,60 € TTC. (n°17-363 du 6 octobre 2017)
- **ACHAT de petits matériels nécessaires aux activités créatives proposés aux enfants fréquentant les clubs de loisirs auprès de la société BRICORAMA** sise ZAC des Boutareines à Villiers/Marne (94350), arrêté au prix de 166,70 € TTC. (n°17-364 du 6 octobre 2017)
- **MARCHÉ avec la société DENIOS** sise 90 rue Geroges Foulc à Villefranche-sur-Saône (69400) pour la fourniture d'un container de stockage de produits chimiques polluants destiné au garage municipal, arrêté au montant de 16 176,84 € TTC. (n°17-365 du 6 octobre 2017)

- **ACHAT de 2 chariots destinés à la bibliothèque municipale auprès de la société DEMCO** sise 13 avenue Neil Armstrong à Mérignac (33692), au prix de 831,17 € TTC. (n°17-366 du 6 octobre 2017)
(annulation des décisions n°17-338 du 26 septembre 2017 et n°17-352 du 2 octobre 2017))

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE ET CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION – AVENANTS
--

- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux d'un espace dans le hall du Carré des Coignard au profit de la librairie Agora** domiciliée 107 Grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne, dans le cadre de sa participation à la table ronde consacrée à Tignous et aux Journées du Patrimoine. (n°17-300 du 4 septembre 2017)
- **LOCATION de la grande salle de la Scène Watteau**, le 13 octobre 2017, pour l'organisation de la Soirée des Diplômés, au tarif de 1 691,90 €. (n°17-306 du 6 septembre 2017)
- **MISE À DISPOSITION d'un espace dans l'enceinte du parc Watteau au profit de l'association Boucles de la Marne** domiciliée 1 boulevard Jules Guesde à Champigny-sur-Marne (94500) dans le cadre de sa participation à la Fête des Jardins. (n°17-313 du 7 septembre 2017)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit de locaux** situés 4 bis rue de Fontenay au profit de la société La Maison Bleue Nogent-sur-Marne, à compter du 28 août 2017 jusqu'à la fin des travaux de réfection de la charpente prévus à la crèche Moulin de Beauté. (n°17-324 du 19 septembre 2017)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit par la SNTTP de GBA en béton et de grilles Heras** destinés à sécuriser la Foire aux Trouvailles organisée le 1^{er} octobre 2017. (n°17-327 du 22 septembre 2017)
- **PROLONGATION pour une durée de 3 mois** de la convention d'occupation temporaire, conclue le 29 septembre 2016, pour un logement situé 7 rue Alphonse Ancellet à Nogent-sur-Marne. (n° 17-347 du 29 septembre 2017)
- **MISE À DISPOSITION** pour une durée de 14 mois d'une partie du terrain situé 9 rue Jean Monnet à Nogent au profit de la société DEMATHIEU BARD moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 15 189,84 €. (n°17-355 du 4 octobre 2017)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE d'une chaise de marque Sitag** affectée au service Communication, à l'Eco Point. (n°17-320 du 13 septembre 2017)
- **MISE EN DÉCHARGE** de visseuses de marque Bosch acquises en 2013 et d'un laser-mètre de marque Cross Line acheté en 2007, à l'Eco Point. (n°17-325 du 20 septembre 2017)

- **MISE EN DECHARGE** auprès de l'Eco Point de 4 vélos électriques de marque Vélys acquis en 2010 et affectés au Centre Technique municipal, à la Brigade Verte et au service Espaces Verts. (n° 17-339 du 27 septembre 2017)
- **MISE EN DÉCHARGE** à l'Eco Point d'un fauteuil en tissu noir du Bureau d'Etudes des services techniques. (n°17-357 du 5 octobre 2017)

OUVERTURE DE CLASSES

- **OUVERTURE d'une classe** à l'école élémentaire Victor Hugo et fermeture d'une classe à l'école élémentaire Paul Bert, d'une classe maternelle à l'école Guy Moquet et d'une classe maternelle à l'école Val de Beauté, au titre de l'année 2017-2018. (n°17-333 du 22 septembre 2017)

DÉPÔT PERMIS DE CONSTRUIRE

- **DÉSIGNATION** de M. Jean-Jacques PASTERNAK, 2^{ème} Adjoint au Maire, pour déposer au nom de la Commune le permis de construire nécessaire à la réalisation de travaux modifiant la destination des locaux situés 66-70 rue de Plaisance à Nogent-sur-Marne, loués à la société E.L. Martin, destinés à accueillir le Pôle Jeunesse. (n°17-367 du 6 octobre 2017)

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15



Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Président du territoire ParisEstMarne&Bois

